SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHAMBÉRY, le 2 octobre 2026

COLLÈGES

Contrairement aux allégations de certains, le Département maintient les crédits de fonctionnement des collèges savoyards à un haut niveau pour 2027.

Réunis en session plénière ce vendredi 2 octobre, les 38 Conseillers départementaux ont voté une première enveloppe de crédits pour le budget de fonctionnement 2027 des 46 collèges publics et privés de Savoie. Cette enveloppe financière sera complétée par des crédits de fonctionnement et d'investissement en décembre prochain lors du vote du budget primitif. Avec 8,1 M€ de crédits de fonctionnement, le Département confirme cette année encore son engagement en faveur des collèges et des collégiens. Aux côtés des services de l'Éducation nationale, la collectivité assure au quotidien la maintenance, l'entretien, la rénovation et l'équipement des bâtiments ainsi que la restauration scolaire. Le Département poursuit ainsi une gestion à la fois exigeante, durable et responsable de ses collèges.

Une dotation de 6,3 M€ pour les 38 collèges publics :

- **4,4 M€** pour couvrir les frais de fluides énergétiques, l'entretien et la maintenance des bâtiments, les fournitures administratives et autres charges de fonctionnement ;
- **1 M€** pour aider de manière ponctuelle les collèges qui auraient des difficultés à régler les factures de fluides ;
- **539 000 €** pour accompagner la pratique de l'éducation physique et sportive (EPS) notamment pour les transports des collégiens et leur encadrement ;
- **233 000 €** dédiés à l'hébergement et à la restauration scolaire qui met un point d'honneur à valoriser les circuits courts avec des produits locaux et bio dans le cadre de la loi EGAlim ;
- **10 000 €** pour financer les déplacements des collégiens sur des projets de découverte du monde de l'entreprise ou de la culture ;
- **22 000 €** pour les frais d'adhésion et le fonctionnement du logiciel de vie scolaire à savoir l'espace numérique de travail (ENT) *maclasseensavoie.fr* ;
- **7 250 €** pour le dispositif de lutte contre la précarité menstruelle

À noter que cette dotation vient s'ajouter aux dépenses de personnels techniques qui sont intégralement prises en charge par le Département.
D'autres crédits de fonctionnement, à hauteur de 7,1 M€, seront proposés lors du vote du budget primitif en décembre prochain : maintenance des bâtiments, fonctionnement des deux ateliers culinaires départementaux, carte Okay Savoie, plans sport et culture, équipement numérique…
La session de décembre permettra également de présenter au vote des crédits d'investissements pour les collèges publics pour près de 30 M€ dont une partie dédiée au programme ambitieux de modernisation et de rénovation des collèges.

CONTACT PRESSE
Département Savoie • **Nacima Yakouben** • 06 07 56 73 19 • nacima.yakouben@savoie.fr

SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

Une dotation de 1,8 M€ pour les 8 collèges privés dont les classes sont sous contrat d'association avec l'État :

- **886 000 €** pour la rémunération des personnels d'entretien et de service ;
- **860 000 €** pour l'entretien des locaux, les frais de fluides énergétiques ou encore les frais d'accès à Internet ;
- **96 000 €** pour accompagner la pratique de l'éducation physique et sportive (EPS) notamment pour les transports des collégiens et leur encadrement ;
- **4 000 €** pour les frais d'adhésion et le fonctionnement du logiciel de vie scolaire ;
- **3 000 €** pour les déplacements des collégiens sur des projets de découverte du monde de l'entreprise ou de la culture ;
- **800 €** pour l'approvisionnement des distributeurs de protections périodiques dans le cadre du déploiement de la lutte contre la précarité menstruelle.

Cette dotation est calculée selon le Code de l'éducation, qui garantit un principe d'équité entre les collèges publics et privés. Son montant est directement indexé sur les dépenses engagées par le Département pour ses collèges publics : lorsque ces dépenses augmentent, la dotation aux collèges privés évolue à la hausse dans les mêmes conditions ; lorsqu'elles diminuent, la dotation évolue également à la baisse. Cette évolution résulte donc de l'application automatique de la règle fixée par la loi, sans possibilité pour la collectivité d'intervenir pour favoriser ou pénaliser l'un ou l'autre secteur.

En chiffres :

- **38** collèges publics et **8** collèges privés
- **21 000** collégiens
- **15 000** élèves ½ pensionnaires ou internes
- **1,8 million** de repas servis chaque année
- **235 M€** d'investissement mobilisés depuis 2018 et sur 10 ans pour la restructuration et la construction de collèges

CONTACT PRESSE
Nacima Yakouben • 04 79 96 73 20 / 06 07 56 73 19 • nacima.yakouben@savoie.fr